

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2023

L'an 2023 et le 7 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Greneville-en-Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Madame Annie BOUVARD

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE
Madame Christine MIGUEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 01/02/2023 - **Date d'affichage** : 02/02/2023

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 10/02/2023
et publication ou notification : 10/02/2023

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h30 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : **Acceptation cession gratuite d'une partie de terrain appartenant à la SCEA des trois Vallets.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 6 décembre 2022
- Projet de mise en place d'une brigade mobile de gendarmerie sur le territoire du Nord Loiret
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Acceptation cession gratuite d'une partie de terrain appartenant à la SCEA des trois Vallets
- Affaires diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2022

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au procès-verbal.

Le procès-verbal du 6 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2023-01 Mise en place d'une brigade mobile de gendarmerie

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu le 31 janvier 2023 concernant la mise en place d'une brigade mobile de gendarmerie sur le nord Loiret.

Il propose que les bureaux de la mairie de Greneville en Beauce ou de la mairie de Guignonville soient mis à la disposition des gendarmes pour ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'une brigade mobile ayant pour vocation d'intervenir sur le nord Loiret.

ACCEPTE la mise à disposition de locaux pour cette brigade mobile.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-02 Vote des taux des impôts directs locaux

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant qu'il n'est pas opportun d'augmenter la pression fiscale cette année, vu les difficultés économiques actuelles.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

- taxe d'habitation : 11,23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,32 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-03 Acceptation cession gratuite d'une partie de terrain appartenant à la SCEA des trois Vallets

Monsieur le Maire indique que la SCEA des trois vallets, propriétaire d'une parcelle au 2 rue de la croix blanche, souhaite, pour une superficie d'environ 70 m², faire une cession gratuite à la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de cession gratuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour cette cession gratuite à la commune, par la SCEA des trois vallets d'une partie de parcelle de terrain d'environ 70 m² sise 2 rue de la croix blanche.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Lutte contre influenza aviaire

Le Maire souhaite que les affiches concernant les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours, pour lutter contre l'influenza aviaire, soient distribués à tout le monde.

Point recensement

A la date du 7 février 2023, il reste encore 77 logements à recenser.

Portail rue de la Biringue

Monsieur Alain LOISEAU explique que le portail qu'il a posé, au 3 bis rue de la biringue, a coûté 1 297 €. Une économie de 1895 € a été réalisée par rapport au coût du devis reçu 3 192 €.

Le Maire remercie Monsieur Alain LOISEAU.

Portails cimetières

Monsieur Alain LOISEAU demande s'il serait possible de modifier les fixations des portails des cimetières pour pouvoir les déposer plus facilement. Le Maire répond qu'il faut voir ce qu'il est possible de faire.

Champ laissé à l'abandon

Monsieur Alexandre QUINOT demande si le champ derrière le cimetière pourrait être entretenu. Le Maire explique que ce champ devait être destiné au projet de régie.

Véhicule gênant

Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET indique qu'une remorque stationne de façon gênante rue de la forge. Le Maire propose d'écrire un courrier au propriétaire pour lui demander de déplacer son véhicule gênant.

Chemin

Monsieur Alexandre QUINOT indique que le chemin entre chez Monsieur Gilles MERLET et le bâtiment agricole est devenu un parking et qu'il n'est pas possible d'y circuler.

La séance est levée à 22h30

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Jean-Louis BRISSON